

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
17 août 2006

Original : français

---

**Lettre datée du 16 août 2006, adressée  
au Président du Conseil de sécurité  
par le Représentant permanent du Congo  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le récapitulatif des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence du Congo en mai 2006 (voir annexe).

Ce récapitulatif a été établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations tenues avec les autres membres du Conseil.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer la présente lettre et son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(*Signé*) Basile **Ikoue**e



**Annexe à la lettre datée du 16 août 2006,  
adressée au Président du Conseil de sécurité  
par le Représentant permanent du Congo  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Évaluation générale des travaux du Conseil de sécurité  
sous la présidence du Congo**

(Mai 2006 )

**Introduction**

En mai 2006, le Conseil de sécurité a traité, sous la présidence de M. Basile Ikouebe, Représentant permanent du Congo, de nombreuses questions inscrites à son ordre du jour.

Il a accordé une grande importance aux dossiers africains, qui a été particulièrement manifeste lors de la réunion ministérielle du 9 mai 2006, présidée par S. E. M. Rodolphe Adada, Ministre congolais des affaires étrangères, consacrée à la situation au Soudan suite à la signature à Abuja le 5 mai 2006 des accords de paix sur le Darfour, ainsi qu'à l'occasion de la séance privée du 31 mai 2006, où les membres du Conseil ont suivi un exposé de S. E. M. Denis Sassou-Nguesso, Président de la République du Congo, Président de l'Union africaine, sur les conflits armés en Afrique.

Au mois de mai, le Conseil a ainsi tenu 19 séances officielles et 22 séances de consultations officieuses. Il a adopté six résolutions et cinq déclarations présidentielles. Le Président a également fait cinq déclarations à la presse au nom du Conseil de sécurité. Il a tenu une séance privée avec les pays fournisseurs de contingents.

**Afrique**

**Côte d'Ivoire**

Le 23 mai, le Secrétaire général adjoint, chargé du département des opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, a présenté un exposé sur la situation politique et sécuritaire en Côte d'Ivoire. Il a relevé un développement positif dans le processus de paix en Côte d'Ivoire, notamment le lancement des opérations de préregroupement et des audiences foraines dans sept sites, en vue de l'identification des populations. Le Secrétaire général adjoint a également dressé un tableau des difficultés rencontrées par les parties en conflit dans la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, soulignant toutefois que les discussions engagées à ce sujet entre les forces armées de Côte d'Ivoire et celles des Forces nouvelles constituaient un signe encourageant. Il a toutefois fait observer que malgré quelques initiatives concrètes prises dans le cadre de la mise en œuvre du processus de paix, des actes de violence et des appels à la haine et à la violence se poursuivaient.

Les membres du Conseil se sont réjouis du lancement des premières opérations pilotes relatives à l'identification des populations et des discussions engagées par les parties ivoiriennes. Ils ont cependant renouvelé leur vive préoccupation face aux retards accumulés dans la mise en œuvre de la feuille de route qui doit conduire à la tenue d'élections en octobre prochain.

Par une déclaration du Président en date du 24 mai (S/PRST/2006/ 23), le Conseil de sécurité a endossé le communiqué du Groupe de Travail International du 19 mai 2006. Dans cette déclaration, le Conseil a invité toutes les parties ivoiriennes à coopérer avec le Premier Ministre en vue d'accélérer la mise en œuvre de la feuille de route. Le Conseil a également souligné sa détermination à imposer des sanctions ciblées contre les personnes qui font obstacle à l'action de la communauté internationale ou qui incitent à la haine et à la violence.

### **Éthiopie-Érythrée**

À la suite de la réunion privée du 8 mai avec les pays fournisseurs de contingents à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et Érythrée (MINUEE), les membres du Conseil ont entendu un bref exposé de M. Hédi Annabi, Sous-Secrétaire général aux opérations de maintien de la paix, sur les derniers développements de la situation sur le terrain.

Le Sous-Secrétaire général a indiqué que la situation dans la zone de sécurité temporaire était stable mais demeurait toujours fragile et que les restrictions imposées par l'Érythrée à la Mission des Nations Unies en Éthiopie et Érythrée (MINUEE) continuaient d'entraver sa liberté de mouvement.

Les membres du Conseil ont exprimé leurs préoccupations face au manque de coopération des parties et à l'absence de progrès sur le terrain. Ils ont réaffirmé leur soutien à la Commission du tracé de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée qui tiendra sa réunion le 17 mai à Londres.

Le 15 mai, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1678 (2006) par laquelle il a décidé de proroger de deux semaines le mandat de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et Érythrée (MINUEE), dont l'action est paralysée sur le terrain, avant de décider d'une éventuelle transformation de son mandat, à la lumière des conclusions de la réunion de la Commission.

Dans cette résolution, le Conseil a exigé aux parties de se conformer à ses demandes antérieures, notamment l'annulation par l'Érythrée de sa décision d'interdire les vols d'hélicoptères de la MINUEE, et l'acceptation par l'Éthiopie de la décision du tracé de la frontière. Le Conseil a invité par ailleurs les États membres à contribuer au financement du Fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir l'opération de délimitation de la frontière.

Le 22 mai, le Conseil a entendu un exposé de M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint, chargé du Département des opérations de maintien de la paix, qui a donné des informations sur la réunion à Londres, le 17 mai, de la Commission du tracé de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Le Secrétaire général adjoint a indiqué que la réunion n'avait pas donné les résultats escomptés. Il a fait état d'une lettre du Président de la Commission adressée au Secrétaire général qui fait mention de la réouverture des bureaux de liaison à Addis-Abeba et à Asmara et de la désignation des officiers de liaison chargés de la démarcation et de la disposition des parties à coopérer pleinement avec les représentants de la

Commission. Le Président de la Commission a indiqué également que la prochaine réunion se tiendra le 15 juin 2006 et que le coût de la finalisation des travaux de démarcation s'élève à 10 millions de dollars.

Le Secrétaire général adjoint a en outre relevé que sur le terrain, des mouvements de troupes en Éthiopie ont été observés ainsi que le retour de personnes déplacées dans les localités du sud de l'Érythrée.

Les membres du Conseil ont exprimé, à l'unanimité, leurs vives préoccupations face au peu de progrès enregistré au cours de la réunion de la Commission du tracé de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée du 17 mai à Londres.

Ils ont également déploré que les deux parties ne se soient toujours pas conformées aux exigences formulées, notamment l'annulation par l'Érythrée de sa décision d'interdire les vols d'hélicoptères de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et Érythrée (MINUEE) et l'acceptation par l'Éthiopie de la décision définitive et contraignante de la Commission du tracé de la frontière.

Le Conseil s'est néanmoins félicité de la correspondance reçue de l'Éthiopie qui semble introduire de nouveaux développements aux pourparlers en cours à Londres.

Dans cette perspective, les membres du Conseil ont recommandé la prudence avant de décider d'ajuster le mandat et les effectifs de la MINUEE.

Le 31 mai, à l'issue d'une brève consultation, les membres du Conseil ont adopté à l'unanimité la résolution 1681 (2006) qui proroge le mandat de la Mission des Nations Unies pour l'Éthiopie et l'Érythrée (MINUE) pour une période de quatre mois, prenant fin le 30 septembre 2006. Aux termes de cette résolution, le Conseil a exigé des parties d'appliquer intégralement ses demandes antérieures et de fournir à la MINUEE l'assistance nécessaire à l'accomplissement de ses tâches et d'aider la Commission du tracé de la frontière entre l'Éthiopie et l'Érythrée à appliquer rapidement sa décision. Le Conseil a également décidé d'autoriser la reconfiguration de la composante militaire de la MINUEE.

### **République démocratique du Congo**

Le 24 mai, le Conseil a entendu un exposé de M. William Lacy Swing, Représentant spécial du Secrétaire général en RDC, sur les évolutions récentes de la situation en RDC, en particulier à la veille des échéances électorales et de la mission que doivent effectuer les membres du Conseil. Le Représentant spécial a apporté de manière exhaustive des informations sur l'état de la réforme du système sécuritaire, l'exécution du programme de démobilisation, désarmement et réinsertion dans l'est du pays, les questions disciplinaires au sein de la MONUC et l'action de l'ONU.

À la suite des affrontements qui ont eu lieu le 28 mai 2006 dans la région de Tsupu à 10 kilomètres au nord-est du pays dans l'Ituri, entre les troupes de l'ONU et les groupes armés et au cours desquels un soldat népalais a trouvé la mort, trois ayant été blessés et sept autres séquestrés, le 30 mai 2006, le Conseil a entendu un bref exposé de M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint, sur l'évolution de cette situation.

Les membres du Conseil ont réagi par une déclaration à la presse du Président, dans laquelle ils condamnent les actes de violence perpétrés par les groupes armés et

réclament la libération sans conditions des sept soldats de la MONUC, tout en rendant directement responsables de leurs actes ceux qui attenteraient à leur vie.

### **Sierra Leone**

Le 4 mai, le Conseil a entendu un exposé de M. Victor Da Silva, Représentant exécutif du Bureau des Nations Unies pour la Sierra Leone (BINUSIL) sur la situation politique, économique et sécuritaire en Sierra Leone.

Le Représentant exécutif a développé la stratégie élaborée par le Bureau des Nations Unies pour la Sierra Leone (BINUSIL), l'équipe-pays des Nations Unies et le Gouvernement sierra-léonais, en vue de consolider la paix en Sierra Leone.

Les membres du Conseil ont estimé que la Commission de consolidation de la paix pourrait se pencher sur la situation de la Sierra Leone lorsque les autorités sierra-léonaises le demanderaient. Ils ont lancé un appel au Groupe de contact international, à la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), à l'Union Africaine, à l'Union du Fleuve MANO et à la communauté internationale pour la poursuite de leur assistance au Gouvernement sierra-léonais, en vue du règlement des nombreux problèmes qui continuent à se poser, en particulier en matière de relance économique et de bonne gouvernance.

### **Somalie**

Le 10 mai, lors des consultations suivies par une séance publique sur la Somalie, le Conseil a examiné le rapport final du Groupe de contrôle sur la Somalie créé par la résolution 1587 (2005), qui affirme que l'embargo sur les armes continue à être violé et a adopté la résolution 1676 (2006) demandant au Secrétaire général de reconstituer le Groupe de contrôle pour une période de six mois.

Les membres du Conseil ont, à l'unanimité, exprimé leurs vives inquiétudes en ce qui concerne la violation répétée de l'embargo sur les armes, la multiplication des actes de piraterie au large des côtes somaliennes ainsi que la militarisation de certaines régions.

Le Conseil a pris note des conclusions du rapport et a encouragé le Groupe à poursuivre ses travaux sur la mise à jour de la liste des parties qui violent ou contribuent à la violation de l'embargo.

Le 15 mai le Conseil a entendu un exposé de M. Tuliameni Kalomoh, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, sur la situation en Somalie, marquée par les violences à Mogadishu, entre les factions rivales, qui ont causé la mort de près de 140 personnes, et de nombreuses victimes, pour la plupart des civils, et provoqué le déplacement de milliers de personnes.

Il a fait état de l'aggravation de l'insécurité et de l'instabilité en Somalie et a mentionné les efforts entrepris dans la région pour tenter de trouver un début de règlement à la crise, notamment les entretiens de M. Louseni Fall, Représentant spécial du Secrétaire général, avec le groupe de contact.

Il a informé les membres du Conseil sur les conclusions de la réunion de l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) à Nairobi et a fait état de la nécessité d'obtenir sans délai un cessez-le-feu afin de mettre fin à la crise qui se développe à Mogadishu et d'éviter qu'elle ne gagne le reste du pays. Le Secrétaire général adjoint a également fait part au Conseil des recommandations que

suggère le Secrétaire général, pour résoudre cette crise, notamment l'appui à tous les efforts en cours pour aboutir à un cessez-le-feu, le règlement des différends entre les autorités somaliennes, le renforcement du plan de sécurité et de stabilité, l'établissement d'un équilibre entre la lutte contre le terrorisme et la recherche de la stabilité.

Les membres du Conseil ont réagi par une déclaration à la presse, par laquelle le Conseil a appelé les parties belligérantes, en particulier les leaders des factions, à « observer un cessez-le-feu », à reprendre le chemin du dialogue et de la réconciliation et à œuvrer dans le cadre des institutions fédérales de transition. Dans cette déclaration, le Conseil a rappelé par ailleurs aux États Membres « l'obligation qui leur est faite d'appliquer l'embargo sur les armes imposé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 733 (1992) » et a exprimé son intention « d'examiner d'urgence la manière de renforcer l'efficacité de l'embargo sur les armes ».

### **Soudan**

Le 5 mai 2006, le Conseil a entendu une communication de M. Basile Ikouebe, Président du Conseil pour le mois de mai, en sa qualité de représentant du Président en exercice de l'Union africaine, relative à la signature de l'accord de paix sur le Darfour à Abuja entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement Armée de Libération du Soudan (SLM/A). Les membres du Conseil ont exprimé leur vive satisfaction pour la signature de cet accord et ont exhorté les autres mouvements non signataires à s'y joindre. Ils ont également souligné la nécessité d'une mission conjointe de l'Union africaine et de l'ONU au Soudan pour évaluer les besoins de la Mission de l'Union africaine au Soudan, dans la perspective du passage à une opération des Nations Unies.

Le 9 mai, le Conseil a tenu un débat public, au niveau ministériel, présidé par M. Rodolphe Adada, Ministre des affaires étrangères et de la francophonie de la République du Congo, relatif à la situation au Soudan, à la lumière de la signature le 5 mai à Abuja, de l'accord de paix sur le Darfour entre le Gouvernement soudanais et le Mouvement Armée de Libération du Soudan (SLM/A).

Au cours de ce débat, le Secrétaire général et les membres du Conseil ont considéré que le renforcement de la Mission de l'Union africaine au Soudan revêtait un caractère prioritaire si l'on veut garantir la mise en œuvre des dispositions essentielles de l'Accord d'Abuja et assurer une sécurité renforcée pour les populations.

Le Conseil s'est dit préoccupé par la dégradation de la situation humanitaire et a demandé aux mouvements rebelles qui ne l'ont pas fait de signer l'Accord sans tarder. L'intérêt des membres du Conseil a également porté sur l'organisation d'une conférence d'appel de fonds en vue d'un appui à l'assistance humanitaire et sur la nécessité de garantir un partenariat efficace entre l'ONU et l'Union africaine.

Par une déclaration du Président (S/PRST/2006/21), le Conseil s'est réjoui de l'Accord conclu le 5 mai à Abuja et a invité le Secrétaire général à mener les consultations nécessaires, en étroite collaboration avec l'Union africaine et le Gouvernement du Soudan, en vue de préparer la transition vers une opération des Nations Unies au Darfour avec une forte participation africaine.

Le 16 mai, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1679 (2006), par laquelle il demande à toutes les parties à l'accord de paix au Darfour de collaborer

pour accélérer la transition d'une force de l'Union africaine à une force de maintien de la paix des Nations Unies. Le Conseil a notamment demandé que soit dépêchée sur le terrain « une mission d'évaluation technique conjointe de l'UA et de l'ONU dans la semaine » afin d'étudier le déploiement d'une opération de maintien de la paix.

Il a prié le Secrétaire général de le saisir de toutes recommandations relatives aux divers aspects du mandat de l'opération, y compris la structure de la force, les renforts nécessaires, les pays qui pourraient fournir des contingents et le détail des coûts à prévoir.

En attendant cette transition, le Conseil a demandé à l'UA de se concerter avec l'ONU à propos des ressources à prévoir en vue de « donner à la MUAS les moyens de faire appliquer les arrangements de sécurité de l'accord de paix ».

La résolution a également demandé aux parties signataires de « respecter les engagements qu'elles ont pris et de mettre l'accord en application sans retard » et a invité « les parties qui ne l'ont pas fait à signer l'accord sans attendre ».

Agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte de l'ONU, le Conseil « entend envisager de prendre des mesures énergiques et efficaces, telles que l'interdiction de voyager et le gel des avoirs, à l'encontre de toute personne ou tout groupe qui contreviendrait à l'accord de paix au Darfour ou tenterait d'en empêcher la mise en œuvre ».

Au cours des consultations du 16 mai, le Conseil a également entendu un exposé de M. Tuliameni Kalomoh, Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, sur la situation entre le Soudan et le Tchad.

Le Sous-Secrétaire général a indiqué au Conseil que la situation entre les deux États continuait de susciter de vives préoccupations, notamment en ce qui concerne la sécurité et la protection des personnes déplacées et des réfugiés vivant dans les camps.

Le Conseil a également été informé des risques de déstabilisation que les tensions à la frontière des deux États pourraient entraîner pour la sous-région, notamment en République centrafricaine, dont la situation est déjà très fragile.

Les membres du Conseil ont exprimé de sérieuses inquiétudes à cet égard et ont salué l'initiative de l'Union africaine de dépêcher une mission d'investigation sur cette situation.

Le 25 mai 2006, le Conseil de sécurité a suivi une communication de Sir Emyr Jones Parry, Représentant permanent du Royaume-Uni et de M. Jean-Marc de la Sablière, Représentant permanent de la France, en leurs qualités respectives de chef de la mission du Conseil de sécurité au Soudan et de chef de la mission du Conseil de sécurité au Tchad et en République démocratique du Congo, sur les termes de référence des missions que les membres du Conseil effectueront dans ces deux pays, au cours de la période du 2 au 13 juin 2006.

## **Amériques**

### **Haïti**

Le 15 mai, le Conseil a tenu des consultations dans le cadre de l'examen de la question intitulée « la question concernant Haïti », marquée par l'investiture de M. René Préval, Président d'Haïti.

Dans une déclaration de son président (S/PRST/2006/22) adoptée à l'issue de ces consultations, le Conseil a salué l'investiture de M. René Préval à la présidence d'Haïti et s'est félicité de l'organisation prochaine d'élections municipales, locales et législatives pour consolider les institutions démocratiques.

Le Conseil a aussi souligné qu'il restait de nombreux défis auxquels Haïti devait faire face, dont la nécessité d'instaurer un climat de sécurité stable, de consolider les institutions démocratiques, de favoriser la réconciliation nationale, le dialogue politique, de promouvoir et de défendre les droits de l'homme et l'état de droit et de veiller au renforcement des capacités des pouvoirs publics. Il a également souligné la nécessité de réformer et de renforcer la police et les institutions judiciaires et pénitentiaires haïtiennes.

Le Conseil a lancé un appel aux donateurs pour la poursuite de leurs efforts en vue du développement d'Haïti, condition essentielle de la stabilité du pays.

## **Asie**

### **Afghanistan**

Au cours des consultations du 15 mai, sous les points divers, le Conseil a, dans une déclaration à la presse, condamné l'attentat terroriste qui a visé un véhicule de l'UNICEF, dans la province d'Hérat en Afghanistan, faisant deux morts et une personne grièvement blessée.

Le Conseil a exprimé sa vive préoccupation face aux menaces de plus en plus graves qui visent la population afghane, les forces de sécurité nationales, les forces internationales et le personnel d'action humanitaire.

### **Timor-Leste**

Le 5 mai, le Conseil a tenu une réunion publique au cours de laquelle M. Sukehiro Hasegawa, Représentant spécial du Secrétaire général et chef du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste, a fait une présentation du rapport de fin de mandat du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BINUTIL), dont le mandat arrive à expiration. Le Représentant spécial a évoqué les difficultés internes et les risques potentiels liés aux échéances électorales de 2007 pour appuyer la proposition du Secrétaire général de créer un petit bureau intégré des Nations Unies chargé notamment du suivi des progrès accomplis dans la consolidation de la paix et de la démocratie ainsi que du renforcement des institutions publiques et de la promotion des droits de l'homme. Au cours de cette réunion, M. José Ramos Horta, Ministre des affaires étrangères du Timor-Leste, s'est appuyé sur les tensions internes et les limites de la police nationale pour recommander une présence robuste des Nations Unies pour faire face aux défis auxquels le pays fait face.

Soucieux de préserver les acquis du succès des Nations Unies au Timor-Leste, les membres du Conseil, à l'exception d'une délégation, ont favorablement accueilli la proposition du Secrétaire général de maintenir une présence de l'ONU après la fermeture du Bureau actuel.

Au cours des consultations du 12 mai, le Conseil, préoccupé par la situation au Timor-Leste, a décidé, à l'unanimité, aux termes de la résolution 1677 (2006), de proroger le mandat du Bureau des Nations Unies au Timor-Leste (BUNUTIL) jusqu'au 20 juin 2006.

Le 24 mai, suite aux graves incidents survenus à Dili et dans d'autres régions du Timor-Leste, le Président du Conseil a lu à la presse, au nom du Conseil, une déclaration qui invite toutes les parties à mettre un terme à la violence et à participer au processus démocratique dans le respect des droits de l'homme et sans recourir à des actes d'intimidation. Dans cette déclaration, les membres du Conseil se sont félicités de l'aide militaire apportée par les Gouvernements du Portugal, d'Australie, de Nouvelle-Zélande et de Malaisie, à la demande des autorités du Timor-Leste, pour mettre fin aux violences qui ont déjà occasionné de nombreuses victimes.

Le 25 mai, le Conseil a entendu un exposé de M. Jean-Marie Guéhenno, Secrétaire général adjoint, chargé du département des opérations de maintien de la paix, sur la situation au Timor-Leste, marquée par la persistance des actes de violence contre la population et la destruction des biens.

Profondément préoccupé par la dégradation de la situation au Timor-Leste, le Conseil a adopté une déclaration présidentielle (S/PRST/2006/25), par laquelle il appuie le déploiement des forces de défense et de sécurité par les Gouvernements du Portugal, d'Australie, de Nouvelle-Zélande et de Malaisie, en vue d'aider d'urgence le Timor-Leste à rétablir et maintenir la sécurité. Le Conseil s'est également félicité des initiatives du Secrétaire général de dépêcher un Envoyé spécial en vue de faciliter le dialogue politique.

## **Moyen-Orient**

### **Iraq**

Le Conseil de sécurité a tenu des consultations officieuses le 24 mai 2006 à l'occasion de l'entrée en fonction du Gouvernement iraquien le 20 mai 2006.

À l'issue des consultations, le Président a prononcé au nom du Conseil une déclaration (SPRST/2006/24) dans laquelle il salue cet événement qui marque une étape importante de la transition politique du pays.

Le Conseil a souligné la nécessité d'œuvrer pour la réconciliation nationale à travers le dialogue et la participation de tous. Il a exigé à tous les Iraquiens de renoncer à la violence et de participer de manière pacifique au processus politique. Reconnaissant les attentes des Iraquiens à l'endroit du nouveau Gouvernement, le Conseil l'a engagé à consacrer toute son énergie à cette fin et, évoquant le rôle des pays voisins, leur a lancé un appel en vue d'examiner les voies et moyens susceptibles de renforcer leur contribution à la paix et à la mise en œuvre des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité sur la question.

**Liban**

Le 12 mai, le Conseil de sécurité a tenu des consultations sur la situation au Liban, en rapport avec l'application de la résolution 1559 sur l'indépendance politique et la souveraineté du Liban dans un contexte marqué par la tenue du dialogue national interlibanais et le passage au Conseil de sécurité du Premier Ministre, M. Fouad Siniora.

Dans le cadre de ces consultations, le Conseil a adopté le 17 mai, par 13 voix et 2 abstentions, la résolution 1680 (2006). Le Conseil encourage le Gouvernement syrien à donner suite à la demande du Gouvernement libanais sur la délimitation des frontières entre le Liban et la Syrie notamment dans la zone des fermes de Sheb'a, l'établissement des relations diplomatiques et une représentation en bonne et due forme.

Le Conseil engage les Gouvernements libanais et syrien à prendre des mesures pour empêcher que des armes continuent d'entrer au Liban au profit des milices, et se félicite de la décision du dialogue national relative au désarmement des milices palestiniennes et de toutes les autres milices.

**Moyen-Orient, y compris la question de Palestine**

Le Conseil de sécurité a tenu le 24 mai 2006 une réunion publique consacrée à l'examen mensuel de la situation au Moyen-Orient, y compris la question de Palestine. Les membres du Conseil ont notamment porté leur attention sur les conclusions de la réunion du Quatuor international sur le Moyen-Orient, en particulier les exigences envers le gouvernement de l'Autorité palestinienne dirigé par le Hamas, et les décisions qui en ont découlé, sur fond de crise financière et humanitaire aiguë dans les territoires occupés palestiniens.

Ils ont également lancé un appel à la retenue et demandé aux parties de ne pas recourir à des mesures unilatérales qui pourraient préjuger de la question du statut final.

**Dossiers thématiques****Menaces à la paix et à la sécurité internationales  
résultant d'actes terroristes**

Le 30 mai 2006, le Conseil a entendu les rapports trimestriels d'activités des trois organes subsidiaires du Conseil de sécurité chargés de la lutte contre le terrorisme, établis en application de ses résolutions 1267 (1999), 1373 (2001) et 1540 (2004).

Le conseil a encouragé ces comités à renforcer leur dialogue et leur coopération et à rationaliser leurs méthodes de travail.

À cette occasion, le Conseil a réaffirmé que le terrorisme sous toutes ses formes et manifestations constituait une sérieuse menace à la paix et à la sécurité internationales.

### **Non-prolifération**

Le 3 mai, un projet de résolution présenté par la France et le Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord sur la question du nucléaire iranien a été porté à l'attention du Conseil pour un échange de vues.

Le 16 mai, les membres du conseil ont été informés de la proposition européenne qui porte sur un ensemble de mesures incitatives indissociables de trois ordres : coopération dans les domaines nucléaire, économique et sécuritaire. L'Union européenne a proposé à l'Iran une coopération nucléaire civile en échange de sa renonciation à l'enrichissement de l'uranium.

L'offre qui a requis l'aval des 25 membres de l'Union européenne devrait être présentée à l'Iran dans les jours suivants.

Le 31 mai, le Conseil a été informé de la décision du Gouvernement des États-Unis de se joindre à l'initiative prise par l'Union européenne dans le cadre du « package » soumis à l'Iran.

### **Questions humanitaires**

Le 19 mai, le Conseil a entendu, au cours d'une réunion publique, un exposé de M. Jean Egeland, Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, sur la situation humanitaire au Tchad et au Soudan, au lendemain de la visite qu'il a effectuée dans ces deux pays. Le Secrétaire général adjoint a indiqué que l'intensification de la violence entre différentes factions au Darfour, l'insécurité croissante au Tchad avec des recrutements forcés d'enfants sont autant de facteurs qui aggravent la situation des populations civiles, des personnes déplacées et des réfugiés ainsi que celle du personnel humanitaire.

Les membres du Conseil ont manifesté leur satisfaction suite à la signature de l'Accord de paix au Soudan/Darfour par les principaux acteurs politiques.

Ils ont cependant exprimé leurs vives préoccupations face à la dégradation de la situation humanitaire et ont émis le souhait de voir les parties qui n'ont pas encore signé l'accord de paix de le faire. Ils ont unanimement reconnu la nécessité de renforcer la capacité des forces de l'UA et d'accroître l'aide humanitaire aux populations du Darfour.

### **Questions diverses**

#### **Revue des mandats du Conseil de sécurité**

Le Conseil de sécurité a tenu pour la première fois des consultations informelles le 17 mai 2006 dans le cadre du nouveau mécanisme ad hoc sur la révision des mandats du Conseil coprésidé par les Ambassadeurs Peter Burian, Représentant permanent de la Slovaquie auprès des Nations Unies et John Bolton, Représentant permanent des États-Unis.

Le Conseil a procédé à un large échange de vues afin de déterminer la procédure à suivre pour mener à bien ce processus. Le processus de révision des mandats permettra au Conseil de passer en revue tous les mandats en cours en vue de s'assurer de leur efficacité par rapport aux objectifs politiques poursuivis par l'Organisation en ce qui concerne le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

---